



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 23 F2VRIER 2009 – 18 h 30

Salle des Fêtes de Flers / Noye

\*\*\*\*\*

A/ Remerciements :

- Mairie de Flers pour mise à disposition de sa salle
- Mot du Maire
- Excuses
- Minute de silence : décès du père de Jean Michel VAN OOTEGHEM
- Appel des délégués

B/ Déroulé de l'ordre du jour :

1/ ZAC du bosquel :

- Présentation du dossier de réalisation par J.B GRUBIS
- Planning opérationnel

2/ SCOT

- Présentation de la démarche par Jean NOYELLE

3/ TUBESCA 2010 :

- Etat d'avancement du dossier
  - Résultats des fouilles archéologiques et conséquences
  - Nouvelle implantation du projet
  - Rappel du plan de financement de l'opération
  - Résultat de l'appel d'offre et délibération autorisant le Président à signer le marché « travaux »
  - Comparatif offre SCREG / plan de financement prévisionnel

4/ Questions diverses

- Cotisation ADUGA
- Suivi des demandes d'alignement
- Eolien : convention de passage sur voies communautaires

C/ Verre de l'amitié

## ASSEMBLEE GENERALE – FLERS SUR NOYE – 23 FEVRIER 2009

Remerciements adressés aux élus de la commune de Flers sur Noye pour la mise à disposition de la salle des fêtes

appel : le quorum est atteint – 42 présents – 14 pouvoirs – 11 absents

### 1/ ZAC du Bosquel :

Jean Bernard GRUBIS fait un point sur l'état d'avancement du dossier de la ZAC du Bosquel ; il présente :

- L'historique du dossier :
  - réalisation du diffuseur de l'A16, volonté des 2 Com de Com du canton de Conty et du val de Noye de se doter d'un parc d'activités au sud d'Amiens
  - Analyse comparative des sites d'Essertaux et du Bosquel
  - Lancement officiel du projet de ZAC en 2007 sur le site du Bosquel
- La procédure ZAC : définition du périmètre, phase de concertation, adoption du dossier de création puis du dossier de réalisation
- Le projet tel qu'il a été étudié jusqu'à aujourd'hui, à savoir le dossier de création.
- Le budget prévisionnel de l'opération : 17 M d'€ pour un aménagement de 46 ha en 3 tranches, avec une participation des Com de Com de 4,5 M € HT

### 2/ Le SCOT :

La parole est donnée à M. NOYELLE, élu en charge du suivi de ce dossier pour l'ADUGA et à Mme SANNIER. La présentation est déclinée en 3 temps :

- PLU et carte communale : deux outils au service du projet (présentation des avantages de la carte communale et du PLU au regard de la simple application du RNU, notamment en matière de constructibilité et d'aménagement).
- Le SCOT :
  - un projet partagé et concerté pour l'aménagement et le développement durable du territoire à l'horizon de 20 ans
  - un outil de cohérence pour la mise en œuvre des politiques thématiques locales (déplacement, logement, développement économique, environnement, services à la population ...)
  - son élaboration en 3 phases : diagnostic, perspectives pour le territoire et les éléments du projet permettant de répondre aux perspectives définies.
  - Les acteurs du SCOT : les élus, les personnes publiques associées, les habitants
- Le SCOT et la planification communale : une compatibilité à anticiper
  - Ce que la loi dit : « lorsqu'un SCOT est approuvé après l'élaboration d'un PLU, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de 3 ans »
  - Ce qu'il faut considérer : « le SCOT, s'il n'a pas vocation à être la somme de tous les PLU, prendra en compte les projets existants, les considérant alors au regard du projet général ».

Le calendrier :

- Décembre 2008 : présentation du diagnostic
- 1<sup>er</sup> semestre 2009 : construction des scénarii prospectifs
- 2<sup>ème</sup> semestre 2009 : rédaction du PADD
- 2010 : élaboration du document d'orientation générale
- 2010 / 2011 : arrêt et approbation du SCOT

**3/ TUBESCA 2010 :**

- M. BLIN fait un point sur l'état d'avancement du dossier :
  - Le diagnostic archéologique a conduit à décaler le projet d'une cinquantaine de mètres, des découvertes importantes ayant été faites sur le site en limite du territoire de Remiencourt. L'implantation du nouveau projet est en cours de validation par la DRAC.
  - Le plan de financement prévisionnel adopté en novembre dernier est le suivant :

DEPENSES :

I - ESTIMATION DE L'EXTENSION DES RESEAUX EN DOMAINE PUBLIC (jusqu'à l'entrée de la zone)	235 000 €
II - ESTIMATION DE L'EXTENSION DES RESEAUX EN DOMAINE PUBLIC (desserte de zone)	140 000 €
III - ESTIMATION DE L'AMENAGEMENT INTERIEURE DE LA PARCELLE	
Partie restant en domaine publique	1 300 000 €
IV - AUTRES DEPENSES (maîtrise d'œuvre, archéo, géomètre, ...)	180 000 €
VI - AUTRES CHIFFRAGES	
Aménagement Rond point centre-ville	400 000 €
Tourne à gauche	100 000 €
Reprise du site actuel + étude de requalification	870 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 225 000 €</b>

RECETTES :

	Montant	Taux
CCVN	1 497 950 €	37,68%
ETAT (DDR)	301 150 €	7,57%
ETAT (CPER)	178 350 €	4,49%
EUROPE (FEDER)	178 350 €	4,49%
CONSEIL REGIONAL	534 600 €	13,45%
CONSEIL GENERAL	534 600 €	13,45%
<b>TOTAL</b>	<b>3 225 000 €</b>	<b>100%</b>

▪ L'appel d'offres concernant les travaux de desserte interne à la zone (estimés à 140 000 € HT) et d'aménagements à l'intérieur de la parcelle TUBESCA ( estimés à 2 050 000 € HT représentant la voirie de contournement, les terrassements et le parking personnel) est bouclé. Six entreprises ont déposé une offre, l'analyse faite par le bureau d'études EVIA sur la base des critères repris dans le règlement de la consultation a conduit la commission d'appel d'offres à retenir la société SCREG pour un montant de 1 733 284 € HT (pour rappel, le prix d'objectif était fixé en phase PRO (décembre 2008) à 2 375 000 € HT)

Le conseil communautaire, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré :

- Autorise son Président à signer le cas échéant le marché

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **A) Cotisation ADUGA**

Monsieur LECLABART rappelle que la CC du Val de Noye est membre de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois depuis sa création. Il explique qu'il y a lieu de délibérer ce soir sur le montant de la cotisation 2009. Le BP 2009 de l'ADUGA fait état d'une cotisation de 16 703 € pour la CC du Val de Noye (pour rappel, la cotisation 2008 était de 17 165 €).

Le conseil communautaire, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré :

- Accepte de verser à l'ADUGA la cotisation 2009 de 16 703 €.

##### **B) Suivi des demandes d'alignement :**

Suite à la dénonciation de la convention liant la CCVN à la DDE pour l'ATESAT, la DDE a fait savoir qu'elle n'instruirait plus les demandes d'alignement en rapport avec les voiries communautaires.

La CCVN a d'ores et déjà récupéré les plans d'alignement auprès de la DDE pour reprographie. La DDE se propose de réaliser une formation à destination des agents de la CCVN (M. GOES et PELTIEZ) pour parfaire à cette problématique.

Les demandes d'alignement dernièrement transmises à la CCVN seront traitées dans le cadre de cette formation.

##### **C) Eolien :**

M. PILLON explique que les communes de Louvrechy, Chirmont, Sourdon et Thory ont signé au démarrage du projet éolien une convention autorisant la société VOLKSWIND à utiliser les chemins ruraux et les voiries communautaires et à pourvoir à leur remise en état si des dégradations étaient constatées.

Il explique que les communes n'étaient pas compétentes pour signer un tel document sur les voiries communautaires et qu'en conséquence il y a lieu de régulariser cette situation.

M. PILLON donne lecture d'un modèle de convention transmise par la Sous Préfecture de Montdidier et utilisé sur des communautés de communes voisines. Ce document définit le niveau de réparation à mettre en œuvre suivant l'état de dégradation des routes.

Le conseil communautaire, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré :

- Autorise son Président à signer ladite convention avec la société VOLKSWIND.

##### **D) Débat d'Orientation Budgétaire :**

Monsieur LECLABART informe les membres de l'Assemblée que le DOB aura lieu le samedi 14 mars 2009 à Grivesnes à compter de 9 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.